
Compte rendu du Conseil Municipal du 7 décembre 2012

Approbation procès-verbal des 2 réunions antérieures

Les procès-verbaux des séances du conseil municipal des 28 septembre et 26 octobre 2012 sont approuvés à l'unanimité.

Divers

Points réunion précédente :

- La collecte des ordures est fixée aux lundis 24 et 31 décembre au lieu de celle des mardis 25 décembre et 1^{er} janvier
- La rencontre avec le STA pour aborder le réaménagement du carrefour RD910-RD21 est fixée au 9 janvier prochain.

Communauté de Communes : Gérard LEGRAND fait le point sur la dernière réunion concernant le sport et la culture, à savoir :

- Sabine LECORNUE remplace Cathy LEBAS au poste de responsable des affaires culturelles
- 2 habitants de Villeperdue ont intégré l'école de musique de la Communauté de Communes.

Syndicat de Transports Scolaires : Frédéric LUCIER précise que la rentrée scolaire s'est passée sans difficulté et qu'en cas d'intempéries, le Conseil Général a prévu de faire dégager rapidement toutes les routes départementales suite aux problèmes rencontrés l'hiver dernier.

Maison PASQUEREAU : Suite au compte-rendu de la visite du bâtiment faite par quelques élus, au visionnage des photos des lieux, aux travaux à faire réaliser pour l'aménagement d'un seul logement dans ce bâtiment et au coût de ceux-ci, le conseil municipal, à l'unanimité, charge M. le Maire d'informer la famille que la commune ne fera pas d'offre et ne préemptera pas pour ce bien.

LGV-SEA

Projet de coupure de la RD n° 84 : M. le Maire fait le point sur le futur détournement de la RD84 (de Sorigny à Monts), initialement prévue pour une durée de 4 mois pour raisons techniques. Il précise que depuis le dernier conseil municipal il y a eu beaucoup de réactions et de contestations ; les élus et les usagers de la RD 84 se sont mobilisés et un collectif a été créé. Le Conseil Général a proposé à COSEA la mise en place d'un pont poussé ne nécessitant qu'une coupure d'une à 2 semaines pour la RD 84.

Si le projet de pont reste en l'état initial, la coupure de la RD 84 pourrait être ramenée à 2 mois sans intempéries. En toute hypothèse, c'est le Conseil Général qui signera l'arrêté de fermeture de la RD 84. Une réunion est prévue le 12 décembre, à l'initiative du Conseil Général, pour faire un nouveau point sur ce dossier. Il ajoute que le collectif demande aux communes concernées directement ou non de prendre une délibération refusant la coupure de la RD 84 et qu'il organisera une manifestation le samedi 15 décembre à Tours.

LGV et camions : M. le Maire fait le point sur le problème posé par la circulation des camions travaillant pour la LGV. Il s'avère que ces derniers roulent vite, ne respectent pas les itinéraires prévus et que diverses communes ont déjà constaté des dégradations importantes de certaines voies et notamment des accotements d'autant que certaines d'entre elles ne sont pas en état de supporter un tel trafic.

Il ajoute :

- que M. SAVOIE, conseiller général du canton de sainte Maure, déclare avoir mis en garde le Conseil Général en cas d'accident
- que les Maires de certaines communes sont excédés par cette situation
- qu'il y a lieu de prendre des photos des infractions constatées
- qu'une nouvelle réunion est prévue le 21 décembre, à l'initiative de l'ACIL, pour demander à Coséa de mettre en place des mesures sérieuses pour pallier à ces dérives.

Communauté de Communes

Demande d'adhésion à la Communauté de Communes du val de l'Indre (CCVI) : M. le Maire fait le point sur le courrier qu'il a adressé à M. le Préfet et sur l'entretien qu'il a eu avec ce dernier à propos du souhait de la commune de Villeperdue de quitter la Communauté de Communes de sainte Maure de Touraine et d'intégrer la Communauté de Communes du Val de l'Indre.

Il précise que le schéma départemental de coopération intercommunal est abandonné et que, de ce fait, s'applique le droit commun en matière de retrait et d'adhésion.

La législation permet en outre une possibilité de retrait en période d'unification des taux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, à main levée, demande à Monsieur le Préfet d'Indre et Loire le retrait de la commune de Villeperdue de la Communauté de Communes de Sainte Maure de Touraine et l'adhésion de la commune de Villeperdue à la Communauté de Commune du Val de l'Indre.

Pour que ce changement de Communauté de Communes soit effectif au 1^{er} janvier 2014, il convient que la CCVI et ses communes acceptent la demande de Villeperdue ; en conséquence un courrier sera adressé au président de la CCVI ainsi qu'aux maires des différentes communes.

Un Courrier sera également adressé au président de la Communauté de Communes de Sainte Maure de Touraine (CCSMT) ainsi qu'aux différents maires de cette CC pour les informer de la décision de Villeperdue.

Personnel Communal

Point Renouvellement CAE-CUI : M. le Maire fait le point sur les contrats CUI-CVAE en cours :

- Magalie MARCHAIS- contrat à compter du 1^{er} novembre 2012 pour 6 mois
- Claude DORRIERE- renouvellement à effet du 16 novembre 2012 pour 6 mois
- Jacqueline BOULLIER- renouvellement à effet du 21 novembre 2012 pour 6 mois
- Pascale LAURENT- renouvellement à effet du 6 décembre 2012 pour 1 an

Protection sociale complémentaire et participation de la commune : M. le Maire rappelle à l'assemblée que conformément au décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent désormais contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, à main levée, décide d'accorder la participation financière de la commune aux fonctionnaires de la collectivité pour le risque prévoyance, c'est-à-dire les risques d'incapacité de travail. Il arrête la participation de manière forfaitaire à 54,84 € brut par an et par agent.

Eau potable

Après examen du devis établi par Veolia, d'un montant de 16 064,76 € H.T. soit 19 213,45 € TTC pour des travaux de renforcement de réseau allée du Château, permettant d'augmenter débit et pression à la borne incendie de la Genêtelle, les élus refusent que la commune prenne en charge une telle dépense.

Assainissement

Station d'épuration : M. le Maire fait le point sur la consultation lancée pour la conception et la réalisation de la future station d'épuration et précise que :

- 14 entreprises ont consulté l'offre présente sur le site des marchés publics dématérialisés

- 6 entreprises ont déposé en Mairie un dossier papier complet avec chiffrage des prestations prévues
- le dossier initial prévoyait 8 bacs béton avec roseaux pour le séchage des boues, mais 6 bacs pourraient suffire
- la solution boues liquides n'avait pas été prévue car cette solution présente un coût d'exploitation plus élevé mais cette solution mérite d'être étudiée face à l'économie possible sur les travaux
- les offres boues liquides seront comparées avec les offres bacs de séchage à roseaux ramenées à 6 bacs
- les offres boues liquides devront être complétées avec un capotage pour éviter les odeurs
- certaines offres manquent de références pour des travaux similaires.

La société IRH, qui assure la maîtrise d'œuvre ; est chargée d'analyser les offres : le choix définitif sera arrêté prochainement.

Subvention FST : Un dossier de demande de subvention est en cours de préparation pour solliciter une aide au titre du FST (Fonds de Solidarité Territoriale). Les élus arrêtent le montant de la subvention sollicitée à 100 000 €.

Redevance 2013 : Le Conseil Municipal arrête la redevance 2013 en tenant compte de la nécessité de prévoir les frais et charges liés aux travaux et au fonctionnement de la future station d'épuration. Il arrête les tarifs 2013 comme suit :

- part forfaitaire de la redevance assainissement **74,00 €** (rappel : 54,00 € pour 2012)
- part variable applicable sur les consommations portée à **1,00 €** (rappel : 0,6900 € en 2012)
- fixe la date limite de paiement de la prochaine facturation au 30 juin 2013 sachant que les redevances impayées après cette date seront majorables de 25% selon les dispositions de l'article 12 du décret n° 67.945 du 24 octobre 1967.

Les élus précisent que le coût global pour un foyer consommant 120m³ d'eau pour 2013 sera de 194,00 € (contre 136,80 € en 2012). Avec cette augmentation, le coût moyen du m³ d'eau (desserte et assainissement collectif) sera de 3,65 €.

Travaux communaux

Travaux de bâtiments : Xavier GAUTHIER fait le point sur les travaux d'entretien des bâtiments communaux réalisés en 2012 ou en cours ainsi que sur les propositions de la commission.

Grosses réparations :

- Pour la Mairie : le changement de la porte d'entrée et le remplacement des stores du rez-de-chaussée sont réalisés. La réfection de la salle de conseil avec modification d'une partie des luminaires restent à faire. Les spots et le ventilateur seront enlevés.

Logements Locatifs :

- La réparation de l'éclairage des LL3 (9, rue du Vieux Bourg) est faite. Des chauffe-eau ont été remplacés. Des infiltrations et des ponts thermiques ont été constatés au 19, rue de l'Arche. Le nécessaire a été fait pour stopper les infiltrations.
- Des travaux de peinture sont nécessaires dans un pavillon locatif rue de l'Arche suite à la demande du locataire. Le revêtement de l'escalier nécessite également d'être refait. Dans l'immédiat, seule la réfection des nez de marche est retenue. Les autres travaux seront effectués courant 2013 sous condition.

Ecoles :

- Des travaux ont été réalisés dans le préfabriqué : fourniture et pose de convecteurs et de thermostats, peinture du couloir et à l'extérieur du bâtiment et remplacement de la porte de secours.

Bâtiments divers :

- Des infiltrations ont été constatées à l'église résultant d'une gouttière bouchée d'une part, d'une ardoise manquante et remplacée d'autre part. Pour la sacristie, malgré l'intervention d'un couvreur, il y a encore des

infiltrations. Rendez-vous sera pris sur place avec un représentant du Comité Paroissial pour déterminer l'origine de cette infiltration.

- Pour la boulangerie, la société AFP Technifermature ayant minoré son prix de fourniture et de pose, est retenue pour assurer le remplacement de la porte et d'une partie de la vitrine.

Restaurant scolaire et DETR : M. le Maire présente les modifications apportées au projet d'extension et de réhabilitation du restaurant scolaire dont la suppression du mur du préau prévu côté rue. Il précise que le coût estimatif des travaux est de 150 000 €. Les élus le charge de préparer le dossier de demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), programme 2013 – *Restaurants scolaires*, au taux maximum, pour financer cette opération.

Travaux de voirie : Les élus sont informés que les travaux effectués par l'entreprise BELLIN sont conformes au devis et qu'il serait souhaitable de prévoir des travaux de réfection pour la route du Chêne Parapluie courant 2013.

Terrasse du Madison : M. le Maire fait état de la demande d'extension de la terrasse située devant le bar le Madison avec aménagement d'un accès pour les personnes à mobilité réduite.

Après discussion et avant de délivrer l'autorisation demandée, il est prévu notamment:

- de solliciter le Conseil Général et d'étudier cette demande sur place avec ses services
- de contacter l'assurance de la commune pour les responsabilités en cas d'accident.

Budget-Finances

Subvention CLSH : M. le Maire donne lecture d'un courrier de demande de subvention exceptionnelle émanant de l'association gérant le centre de loisirs « les petites canailles » de Saint Epain.

Il s'avère que l'association manque de ressources, qu'elle est dans l'obligation de trouver le complément nécessaire à l'équilibre de son budget 2012 de toute urgence et qu'elle sollicite une aide financière exceptionnelle auprès des communes dont les enfants ont fréquenté le centre au cours de l'année 2012. Pour Villeperdue 2 enfants ont bénéficié de cet accueil pour 47 journées.

Les élus acceptent à l'unanimité, à main levée, que la commune verse une subvention de 3,50 € par enfant et par jour de présence soit 164,50 € au lieu et place de la participation du CCAS de Villeperdue.

Subvention Téléthon : M. le Maire propose une aide exceptionnelle de 300 € au bénéfice de l'association AFM Téléthon. Le conseil municipal, à l'unanimité, à main levée accepte l'octroi de cette subvention.

Redevance occupation domaine public : M. le Maire informe les élus que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L.1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) donne lieu à paiement d'une redevance. L'autorisation d'occupation à titre gratuit ne peut être accordée que de manière dérogatoire et dans quelques cas précis fixés par ledit Code.

Après discussion et délibération le conseil municipal décide à l'unanimité, à main levée, de fixer le montant de la redevance occupation du domaine public à 50 € par an pour les occupations suivantes :

- terrasse devant les commerces dont les bars, restaurant ou autre commerce
- emplacement pour le stationnement d'un taxi
- emplacement sur le marché communal occupé de manière régulière.

Subventions diverses du CG 37 : M. le Maire fait le point sur les diverses aides et subventions versées par le Conseil Général, ou en cours de versement concernant l'année 2012 :

- DETR 2011 d'un montant de 41 964,00 € dont 28 093,00 € encaissés à ce jour

- FDACR écoles encaissé pour 9 524,00 €
- Participation frais de garderie des enfants de moins de 6 ans encaissée pour 1 022,50 €
- Subvention soutien musiciens intervenants attendue pour 205,00 €
- Fonds départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle attendu pour 13 945,00 €

Tarifs 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, à main levée, décide une augmentation :

- 1- des tarifs de location des salles communales de 1,5%
- 2- des charges locatives de 2,11 % environ pour la part afférente aux charges générales.

Dates à retenir

- Repas de Noël de la cantine **Jeudi 20 décembre** à 12h00 – salle des Albizzias
- Repas du personnel **Vendredi 21 décembre** à 20h00- Grillon- Sorigny
- Cérémonie des vœux **vendredi 18 janvier** à 19h00 - salle des Albizzias
- Distribution des sacs poubelles **Samedi 12 janvier** de 9h30 à 11h30 – Mairie
- Samedi 19 janvier** de 9h30 à 11h30 – Mairie
- Prochains CM **25 janvier – 22 février – 22 mars - 26 avril– 31 mai**
– 5 juillet

Questions diverses

1. Cérémonie des vœux : M.le Maire signale qu'il n'y aura pas de remise de prix pour le concours des maison fleuries annulé cette année. Il propose de récompenser des personnes méritantes. Il invite les élus à faire des propositions en ce sens.

2. Repas de Noël des écoliers : Les élus sont informés que ce repas offert par la commune à tous les enfants scolarisés auprès des écoles de la commune aura lieu le jeudi 20 décembre.

3. Repas du personnel communal : M. le Maire rappelle que ce repas aura lieu le vendredi 21 décembre 2012, rendez-vous est donné aux participants à 20h00 à Sorigny- restaurant le Grillon.

4. Distribution des sacs poubelles : Cette distribution est programmée pour les samedis 12 et 19 janvier 2012 entre 9h30 et 11h30. Aucune remise de sacs ne se fera en dehors de ces permanences.

5. Courrier du Comité paroissial : M. le Maire donne lecture d'un courrier du Comité paroissial sollicitant diverses interventions pour l'église et la sacristie dont :

- des réparations pour supprimer les infiltrations d'eau de la sacristie qui n'ont pas été solutionnées malgré l'intervention d'un couvreur
- la remise en état d'un radiateur de l'église
- le remplacement d'une ampoule

Un nouveau passage du couvreur va être programmé pour remédier aux infiltrations.

6. Installation de mobil home : A la question de Mme RAVION concernant l'installation d'un mobil home sur un terrain particulier il est précisé que ce dernier a fait l'objet d'une déclaration préalable, qu'il est installé à titre provisoire et que le bénéficiaire s'est engagé à l'enlever dès l'achèvement de la construction de sa future maison d'habitation.

7. Sortie du futur lotissement : Pour répondre à la question de Mme LEBOEUF, M. le Maire précise qu'à ce jour une sortie rue Dame Milon pour le futur lotissement n'est toujours pas prévue faute de contact avec le propriétaire du terrain sur lequel pourrait être aménagée cette sortie.

8. Virage de la CAT : M. le Maire précise que les travaux d'aménagement de ce virage sont prévus pour 2013 avec mise en place de coussins berlinois et bande blanche continue ; ceci dans le but de sécuriser ce secteur où la vitesse excessive est cause de nombreux accidents.

Le secrétaire de séance